



**Fédération Française de Bridge**  
**20-21 quai Carnot**  
**92210 Saint-Cloud tél : 01.55.57.38.00**

Saint Cloud, le 2 juin 2015

**1<sup>er</sup> ENTRAINEMENT NATIONAL 10-11 SEPTEMBRE 2016**  
**AIX EN PROVENCE**

Madame, Monsieur

Nous vous prions de noter que le **PREMIER** ENTRAINEMENT NATIONAL se déroulera de la manière suivante:

**Horaires :** Samedi : 1<sup>ère</sup> séance 13 h 00      2<sup>ème</sup> séance 17 h 15  
Dimanche : 3<sup>ème</sup> séance 13 h 30      (fin vers 17 h 30)

**Lieux :** (vous trouverez les détails pour accéder aux différents centres sur les sites internet)

**AIX EN PROVENCE :**

Site du comité :: <http://bridgecomitedeprovence.com/>

Maison Provençale du Bridge      Boulevard Maréchal Juin 13090 – Aix en Provence

Tél: 04 42 20 53 68

courriel : [comiteprovencebridge@orange.fr](mailto:comiteprovencebridge@orange.fr)

La liste des participants sera consultable sous la rubrique : Compétitions / Inscriptions / Editions  
Il appartient aux joueurs de vérifier sur le site que leur paire est inscrite et, en cas de problème, de contacter la F.F.B. Aucune réclamation ou modification ne pourra être acceptée le jour de la compétition.

**Déroulement:** Tournoi par paires en 3 séances avec cotation en IMP. (multiduplicate)

**Qualification au 2<sup>ème</sup> Entraînement:** Le nombre de qualifiés sera proportionnel à la participation de chaque centre et compte tenu des places disponibles lors du 2<sup>ème</sup> Entraînement. Le nombre de paires qualifiées sera annoncé dans chaque centre au début de la 1<sup>ère</sup> séance. Les paires qualifiées devront confirmer leur participation au plus tard le 13 septembre.

**Droits d'engagement :** 70 euros par paire.

**Systèmes :** l'épreuve est classée en catégorie 3 au sens décrit dans le règlement des compétitions. Les systèmes S.H.A. et les Conventions inhabituelles sont interdits.

Toutes les paires doivent disposer de deux feuilles de conventions (une pour chaque adversaire situé du même côté de l'écran), établies avec le plus grand soin.

**Résultats :** Les boitiers BRIDGEMATE seront utilisés pour la saisie des scores.

**Tout forfait doit être signalé au plus tard le 6 septembre.**

Un forfait non signalé ou tardif (sauf cas de force majeure) est sanctionné automatiquement par l'interdiction de participer à l'entraînement national la saison prochaine, la commission d'appel se réservant le droit d'aggraver la sanction.

Nous vous prions de croire Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Jean-Daniel CHALET**

**Vice-Président de la F.F.B.**